CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON, s'est réuni salle Louise Michel à la commune déléguée de Bourmont, sous la présidence de M. Jonathan HASELVANDER, Maire de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON.

Dans le contexte lié à la crise sanitaire (Covid-19), et conformément au décret n°2020-571 du 14 mai 2020, la séance a été externalisée vers un lieu adapté à la distanciation sociale de circonstance.

Présents : Mmes KOMONS – MASSON - BRIOT
MM. HASELVANDER – BINSFELD – JEANDEMANGE – RUIZ - BADOINOT – GUILLERMO - MICHEL – POULAIN – BATONNET - GURY – ROSIER - BERNARD - FLORENTIN.
Absents excusés : Mme JEANMAIRE donne pouvoir à M. POULAIN
M. JOLY donne pouvoir à M. HASELVANDER
M. SMET donne pouvoir à M. GUILLERMO

M. Flavien BATONNET a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le compte rendu de la séance du 31 janvier 2022, lu par Monsieur le Maire, est approuvé à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

- Convention d'application 2022 poste attaché de conservation du patrimoine :
Le Maire rappelle la convention cadre 2021-2023 signée le 04 mai 2021 relative à l'inventaire général du patrimoine culturel et aux animations culturelles organisées au sein de la commune et finançant à hauteur de 50% le poste d'attaché de conservation du patrimoine occupé par Chloë Richard. Le Maire indique que la convention d'application 2022 nous a été transmise par les services de la Région pour signature dans laquelle il est précisé entre autres, son objet, le programme, le budget de l'opération inventaire, l'engagement de la commune, la valorisation de l'action régionale, le financement, la durée de la convention. Le maire est autorisé à signer ladite convention. Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.
- Contrats PEC (Parcours Emploi Compétences) :
Il est possible de renouveler pour 6 mois les contrats PEC de Geoffrey Thomas et de Philippe Labrude, d'une durée hebdomadaire de 35h, ce, sous réserve d'une prise en charge par l'Etat à 80% sur les 20 premières heures. Leur travail donnant satisfaction aux élus.
Accord du conseil municipal pour renouveler dans les conditions précitées le contrat de Geoffrey du 1er mai 2022 au 31 octobre 2022 et celui de Philippe Labrude du 1er juin 2022 au 30 novembre 2022. Le Maire est autorisé à signer les conventions et toute pièce se rapportant à ces dossiers. Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

COMPTES DE GESTION 2021

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, les comptes de gestion 2021 du budget principal de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon et des budgets annexes : service Assainissement, Eau de Nijon, Eau et Assainissement de Goncourt et Lotissement de Goncourt, dressés par le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Chaumont, en conformité avec la comptabilité administrative.

Le Maire quitte la séance pour la présentation et le vote des différents comptes administratifs.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 budget principal	Le compte administratif 2021 de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon présente un résultat d'exercice de : +165 129,26 € en fonctionnement et +126 078,91 € en investissement. En tenant compte des résultats reportés, le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de clôture de 817 025,36 € (+684 866,46 € en fonctionnement et +132 158,90 € en investissement). Compte administratif approuvé par le conseil municipal. Vote : pour 17, contre 0, abstention 0.
COMPTE ADMINISTRATIF 2021 Budget annexe Assainissement de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon	Le compte administratif 2021 du budget annexe « service assainissement » de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon présente un résultat d'exercice de : +45 999,51 € en fonctionnement et -533 009,45 € en investissement. En tenant compte des résultats reportés, le compte administratif 2021 de ce budget annexe fait apparaître un excédent de clôture de 823 027,22 € (+182 916,85 € en fonctionnement et +640 110,37 € en investissement). Compte administratif approuvé par le conseil municipal. Vote : pour 17, contre 0, abstention 0.
COMPTE ADMINISTRATIF 2021 Budget annexe Eau de Nijon	Le compte administratif 2021 du budget annexe « Eau de Nijon » présente un résultat d'exercice de : -6 186,30 € en fonctionnement et -1 347,07 € en investissement. En tenant compte des résultats reportés, le compte administratif 2021 de ce budget annexe fait apparaître un déficit de clôture de 45,12 € (-634,44 € en fonctionnement et +589,32 € en investissement). Compte administratif approuvé par le conseil municipal. Vote : pour 17, contre 0, abstention 0.
COMPTE ADMINISTRATIF 2021 Budget annexe Eau-Assainissement de Goncourt	Le compte administratif 2021 du budget annexe « Eau-Assainissement de Goncourt» présente un résultat d'exercice de : -157,17 € en fonctionnement et -314,74 € en investissement. En tenant compte des résultats reportés, le compte administratif 2021 de ce budget annexe fait apparaître un déficit de clôture de 117 670,49 € (-71 251,42 € en fonctionnement et -46 419,07 € en investissement). Compte administratif approuvé par le conseil municipal. Vote : pour 17, contre 0, abstention 0.
COMPTE ADMINISTRATIF 2021 Budget annexe Lotissement de Goncourt	Le compte administratif 2021 du budget annexe « Lotissement de Goncourt» présente un résultat d'exercice de : 0 € en fonctionnement et 0 € en investissement. En tenant compte des résultats reportés, le compte administratif 2021 de ce budget annexe fait apparaître un déficit de clôture de 73 448,83 € (0 € en fonctionnement et -73 448,83 € en investissement). Compte administratif approuvé par le conseil municipal. Vote : pour 17, contre 0, abstention 0.
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 Budget principal	Vu le vote approuvant le compte administratif 2021 du budget principal de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon, Vu les restes à réaliser établis pour la somme de 184 061,00 € (somme imputée en dépenses d'investissement) et 184 061,00 € (somme imputée en recettes d'investissement), Le conseil municipal décide les affectations suivantes : • en solde d'exécution positif reporté ligne 001 la somme de 132 158,90 € ; • 120 000,00 € au compte 1068 pour combler le besoin de financement de la section d'investissement ; • Affectation à l'excédent report ligne 002 la somme de 564 866,46 €. Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 Budget annexe service assainissement

Vu le vote approuvant le compte administratif 2021 du budget annexe Assainissement de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon,
Vu les restes à réaliser établis pour la somme de 62 622,80 € (somme imputée en dépenses d'investissement) et 62 622,80 € (somme imputée en recettes d'investissement),
Le conseil municipal décide les affectations suivantes :

- en solde d'exécution positif reporté ligne 001 la somme de 640 110,37 € ;
- Affectation à l'excédent report ligne 002 la somme de 182 916,85 €.

Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 Budget annexe service Eau de Nijon

Vu le vote approuvant le compte administratif 2021 du budget annexe Eau de Nijon,
Vu les restes à réaliser établis pour la somme de 6 135,80 € (somme imputée en dépenses d'investissement),
Il apparaît un besoin de financement de 5 546,48 € en investissement.
Le conseil municipal décide les affectations suivantes :

- en solde d'exécution positif reporté ligne 001 la somme de 589,32 € ;
- Affectation du déficit reporté ligne 002 la somme de 634,44 €.

Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 Budget annexe service Eau-Assainissement de Goncourt

Vu le vote approuvant le compte administratif 2021 du budget annexe Eau-Assainissement de Goncourt,
Vu les restes à réaliser établis pour la somme de 20 100 € (somme imputée en dépenses d'investissement) et 37 520 € (somme imputée en recettes d'investissement)
Il apparaît un besoin de financement de 28 999,07 € en investissement.
Le conseil municipal décide les affectations suivantes :

- en solde d'exécution négatif reporté ligne 001 la somme de 46 419,07 € ;
- Affectation du déficit reporté ligne 002 la somme de 71 251,42 €.

Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 Budget annexe service Lotissement de Goncourt

Vu le vote approuvant le compte administratif 2021 du budget annexe Lotissement de Goncourt,
Le conseil municipal décide les affectations suivantes :

- en solde d'exécution négatif reporté ligne 001 la somme de 73 448,43 € ;
- Affectation ligne 002 la somme de 0 €.

Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

VOTE DES 3 TAXES

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les taux de référence pour 2022, à savoir :
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,63%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16,67%
- CFE : 13,25%

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire indique qu'il a reçu une demande de subvention 500 € de l'association Foire Exposition et Animations de Bourmont afin de pérenniser les marchés mensuels et maintenir le marché PCC annuel, et une demande de subvention de 2 000 € pour porter le projet du trail « la Bourmontaise » qui aura lieu le dimanche 05 juin 2022.
Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :
Les Violettes des Berges de la Meuse : 500 €, ADMR : 500 €, Le Souvenir Français : 200 €, association Donneurs de Sang : 50 €, amicale des Sapeurs-Pompiers : 350 €, Aînés du Mouzon : 50 €, association Foire Exposition et Animations de Bourmont : 2 500 €.
Le maire rappelle la subvention de 2 000 € votée pour la Compagnie Préface en séance du 09 décembre 2021. Soit un total de 6 150 € affecté au compte 6574.
Les conseiller municipaux, membres d'associations ne prennent pas part au vote. Pour 5, contre 0, abstention 14.

PARTICIPATION AUX DIVERS SYNDICATS

(délibération n°2022-018)
Le conseil municipal décide, à l'unanimité, que les quote-parts communales, dues pour l'année 2022 seront toutes prises sur les fonds libres de la commune, à savoir :

- SMIVOM du collège de Bourmont : 18 744,00 €
- SIVU de la Vallée de la Meuse : 980,99 €

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS ET REPRISE DES SUBVENTIONS

BUDGETS M49

1) <u>Durées et méthode d'amortissement des immobilisations M49</u> :

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement. Cette opération est une condition essentielle de la sincérité des comptes, tant au niveau du bilan que du compte de résultat

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements :

- La base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises)
- La méthode retenue est la méthode linéaire
- La durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M49.

Les immobilisations amortissables au regard de la législation en vigueur seront amorties selon les durées d'amortissement telles que précisées dans le tableau ci-dessous :

Biens	**Durées d'amortissement**
Réseaux d'assainissement	de 50 à 60 ans
Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) - Ouvrages lourds - Ouvrages courants tels que bassins de décantation, d'oxygénation, etc…	 de 50 à 60 ans de 25 à 30 ans
Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable	de 30 à 40 ans
Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	de 10 à 15 ans
Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage et ventilations	de 10 à 15 ans
Organes de régulation (électronique, capteurs, etc…)	de 2 à 10 ans
Bâtiments durables (en fonction du type d construction)	de 30 à 100 ans
Bâtiments légers, abris	de 10 à 15 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	de 10 à 20 ans
Mobilier de bureau	de 5 à 15 ans

Matériel informatique	de 2 à 5 ans
Agencement et aménagement de terrain	de 5 à 15 ans
Engins de travaux publics, véhicules	de 4 à 10 ans
Poteaux incendie	de 3 à 10 ans
Frais d'études et frais d'insertion (si non suivi de travaux)	5 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans
Bien dont la valeur est comprise entre 1000€ et 2000€	de 2 à 3 ans
Bien dont la valeur est inférieure à 1000€	1 an

L'amortissement débute l'année suivant celle de l'acquisition ou de la mise en service du bien sans prorata temporis. Conformément au principe de permanence des méthodes, un plan d'amortissement ne peut être ni modifié, ni interrompu. De ce fait, **les durées d'amortissement fixées ci-dessus ne s'appliquent qu'aux biens dont l'amortissement débute à compter de l'exercice 2022.**

2) <u>Amortissement des subventions d'investissement reçues</u> :

Les subventions servant à réaliser des immobilisations qui seront amorties doivent faire l'objet chaque année d'une reprise à la section de fonctionnement, et disparaître ainsi du bilan. Dans ce cas, elles sont imputées au compte 131, la reprise annuelle est constatée au débit du compte 1391 par le crédit du compte 777 « quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat ». Le montant de la reprise est égal au montant de la subvention rapporté à la durée de l'amortissement du bien subventionné.

Accord du conseil municipal pour valider le tableau des durées d'amortissement ci-dessus pour les immobilisations amortissables des budgets annexes suivants :

- 06402 eau assainissement de Goncourt
- 06403 assainissement BEMEM
- 06404 eau de Nijon.

Pouvoir est donné au Maire pour accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision. Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

BUDGET PRINCIPAL 2022

Budget principal 2022 de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon équilibré à 1 246 115,46 € de dépenses et recettes en fonctionnement et à 849 489,00 € de dépenses et recettes en investissement. Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

BUDGET 2022 service Assainissement de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon

Budget annexe 2022 du service Assainissement de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon équilibré à 252 512,85 € de dépenses et recettes en fonctionnement et à 1 274 457,97 € de dépenses et recettes en investissement. Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

BUDGET 2022 service Eau de Nijon

Budget annexe 2022 du service Eau de Nijon équilibré à 38 747,00 € de dépenses et recettes en fonctionnement et à 26 420,88 € de dépenses et recettes en investissement. Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

BUDGET 2022 service Eau-Assainissement de Goncourt

Budget annexe 2022 du service Eau-Assainissement de Goncourt équilibré à 83 382,48 € de dépenses et recettes en fonctionnement et à 70 132,35 € de dépenses et recettes en investissement. Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

BUDGET 2022 service Lotissement de Goncourt

Budget annexe 2022 du service Lotissement de Goncourt équilibré à 0 € de dépenses et recettes en fonctionnement et à 73 448,83 € de dépenses et recettes en investissement. Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

ACQUISITION PARCELLE ZB n°22 « Pré Sénéchal »

Possibilité d'inclure la parcelle ZB n°22 dans l'ensemble des parcelles acquises dénommées « Pré Sénéchal » pour le futur lotissement. Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour acquérir au prix de 5 euros du m² la parcelle ZB n°22 dénommée « Pré Sénéchal », d'une contenance de 10a 06ca, située commune déléguée de Bourmont, appartenant à M. et Mme Jean-Pierre MOUILLET, domiciliés 12 rue du Stade.
Les frais de géomètre ainsi que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.
Tout pouvoir est donné au maire pour signer l'acte authentique qui sera établi par Maître Jean BOISSIÈRE, notaire associé à Andelot-Blancheville.

ASSAINISSEMENT COMMUNE DE SAINT-THIEBAULT

Le maire explique les difficultés rencontrées par la commune de Saint-Thiébault avec la SNCF pour le passage sous voie de son réseau d'assainissement afin de rejoindre la station d'épuration. Aussi, une autre solution permettrait à la commune de Saint-Thiébault de passer sur nos parcelles communales et de se raccorder au collecteur situé rue Albert Chaput à Bourmont. Le réseau deviendrait commun aux communes de Bourmont et Saint-Thiébault du collecteur rue Albert Chaput jusqu'au poste de refoulement situé rue de Verdun.
Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour :
- Accepter la convention portant autorisation de passage en terrain privé, les parcelles communales concernées sont : ZA n°14, ZA n°43 et ZA n°44.
- Autoriser le Maire à signer ladite convention.
- Accepter les termes de l'avenant n°2 à la convention financière pour assurer les charges de fonctionnement du système d'assainissement commun aux communes de Bourmont et Saint-Thiébault.
L'avenant précise les modifications techniques et financières pour la prise en charge du fonctionnement des ouvrages communs suivants :
- le réseau de collecte des eaux usées sur le bas de la rue Albert Chaput ;
- le réseau de collecte des eaux usées situé rue du Faubourg de France à partir du raccordement de la rue Albert Chaput (hors déversoir d'orage et dessableur) ;
- le réseau situé rue de la Gare (depuis le déversoir d'orage) jusqu'au poste de refoulement ultime ;
- Autoriser le maire à signer ledit avenant n°2.
Le maire informe que lors du lancement du marché pour les travaux réalisés par la commune de Saint-Thiébault, il sera inclus au marché l'achat d'un dégrilleur qui a pour but de détruire toutes les lingettes. Il sera facturé à notre commune par la commune de Saint-Thiébault (part restant à charge, subvention déduite).

Eclairage extérieur homologué FFF niveau E5 au terrain de foot de Bourmont

Suite à la consultation lancée pour la mise en place d'un éclairage extérieur homologué FFF niveau E5 au terrain de foot de Bourmont, le maire propose de retenir l'offre de l'entreprise GARS GARNIER de Clefmont pour un montant de 69 805,35 € HT, soit 83 766,42 € TTC.
Accord du conseil municipal à l'unanimité. Le maire précise que ce projet est subventionné par l'Etat, le Conseil Départemental et la Région. Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour retenir l'offre de l'entreprise Gars GARNIER de Clefmont.

Consultation Maîtrise d'œuvre PROJET BASE NAUTIQUE A GONCOURT

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour autoriser le maire à lancer une consultation pour recruter un maître d'œuvre pour le projet de création d'une base nautique à Goncourt.

Adhésion au réseau des « Eglises Ouvertes »

Dans le cadre de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine de la commune, il existe un programme européen « églises ouvertes » qui vise à mettre en valeur les églises par une ouverture régulière au public, avec la mise à disposition d'outils de visite en autonomie et en assurant une large communication. Avant de faire adhérer les 5 églises de la commune nouvelle à ce programme, le maire propose de commencer par une église « test » l'église Saint-Joseph. La cotisation au réseau « églises ouvertes » est de 350 € la 1ère année et de 175 € les années

suivantes. Elle permet d'obtenir le matériel d'accueil. Il faut également prévoir des frais de serrurerie et de pose d'alarme, environ 2 000 €.
Accord du conseil municipal à l'unanimité pour faire adhérer l'église Saint-Joseph de Bourmont au réseau des Eglises Ouvertes. Le maire est autorisé à signer toutes pièces relatives à cette adhésion.

DON COLLECTION OUTILS ANCIENS PAR M. FRANCOIS MARTIN

Le Maire explique que M. François MARTIN de Graffigny-Chemin souhaite faire don à la commune d'une collection d'outils anciens, relatifs au métier du bois, et qui ont appartenu à lui et à sa famille depuis 4 générations. Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour accepter le don d'une collection d'outils anciens proposé par M. François MARTIN pour compléter les collections de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon. Le maire est autorisé à signer tout document relatif à cette donation.

CONTRAT STATION POMPAGE PAPETERIE A GONCOURT

2 devis avec des prestations différentes ont été reçus. L'un de la Sarl Eau+ services de Frébécourt (88) pour 552,97 € HT, l'autre de la Sarl Galland de Bourmont pour 956,00 € HT. Au vu des prestations proposées, le conseil municipal décide de retenir l'offre de la Sarl Galland. Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

AVENANT AU BAIL DE CHASSE DE GONCOURT

Le maire informe le conseil qu'il a reçu une demande de M. Jean-Marie CLAUDE, locataire du bail de chasse de la commune déléguée de Goncourt qui demande l'abaissement du tarif à l'hectare de 17€ à 15€ au vu notamment des dégâts de chasse et de la diminution du nombre de chasseurs. Le maire informe le conseil de la proposition de M. Patrice FEUTRY de reprendre le bail en question en cas de rupture de celui-ci.
Accord du conseil municipal pour établir un avenant au bail de chasse fixant la location à 15€ l'hectare. Le maire est autorisé à signer l'avenant et toute pièce relative à ce dossier. Vote : pour 13, contre 3, abstention 3.

PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Le maire rappelle au conseil que la notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recettes depuis plus de 2 années. Le taux minimum de provision pour créances douteuses est de 15%.
Concernant le budget annexe eau-assainissement de Goncourt, et après échange avec le trésorier, il apparaît d'anciennes créances (factures d'eau de 2010-2011) dont les chances de recouvrement sont très faibles pour 2 tiers.
Accord du conseil municipal pour inscrire au budget 2022 un montant de 2 138,20 € au compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».
Vote : pour 12, contre 7, abstention 0.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Considérant qu'il est impossible de recouvrer la dette d'un tiers, correspondant à de la facturation d'eau de 2009, pour la somme de 46,49 €, le conseil municipal décide l'admission en non-valeur de cette somme au budget annexe « eau assainissement de Goncourt ». Vote : pour 14, contre 5, abstention 0.

QUESTIONS DIVERSES

- Le maire informe le conseil qu'il va renouveler avec la Sarl PERREY FRERES de Bazoilles sur Meuse le contrat d'entretien du terrain de foot pour 2 719,20 € TTC ainsi que le contrat d'entretien de la station d'épuration de Bourmont pour 4 995,50 € TTC.
- Le maire informe le conseil qu'en partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Marne une directrice a été recrutée pour l'Ehpad de Bourmont. Il s'agit de Mme FALLOT qui assure actuellement la co-direction des hôpitaux de Chaumont-Langres et Bourbonne. Elle prendra ses fonctions à l'Ehpad le 1er juin 2022.
- Voir auprès de Groupama s'il est nécessaire d'assurer la station d'épuration.

La séance est levée à 22 heures 37.